

**Covid : le jour de carence rétabli  
dans la Fonction Publique  
Le gouvernement continue de mépriser les  
hospitaliers !!!**

La Fédération FO-SPSS a toujours condamné avec beaucoup de vigueur le principe et les effets de l'instauration d'un jour de carence en cas de maladie. Elle s'est également battue pour son abrogation, notamment pendant la crise sanitaire et l'apparition de la Covid-19.

A compter d'aujourd'hui (1<sup>er</sup> février 2023), le Décret n° 2023-37 du 27 janvier 2023 relatif aux arrêts de travail dérogatoires délivrés aux personnes contaminées par la Covid-19, met un terme à la suspension du jour de carence pour les agents publics positifs au coronavirus. Pour la Fédération FO-SPSS ce volte-face réglementaire ne tient compte de considérations que purement économiques, dogmatiques et idéologiques. D'ailleurs la journée de carence ne soigne ni la maladie, ni ne diminue l'absentéisme, c'est même le contraire, les arrêts de travail dans la FPH ne cessent de progresser.

L'empressement du gouvernement à remettre en place le jour de carence exprime le manque de reconnaissance et le mépris qu'il témoigne à l'encontre des agents publics qui ont été surexposés en pleine pandémie. Par ailleurs, La Fédération FO-SPSS rappelle l'incongruité de la suspension des agents non vaccinés alors qu'il permet dans le même temps aux agents contaminés (contaminants) de travailler dans le respect des gestes barrières, en précisant la fin de l'isolement systématique et la recherche des cas contacts.

La Fédération exige la réintégration des agents non vaccinés et rappelle à quel point le gouvernement a failli en pleine pandémie, notamment en étant dans l'incapacité de fournir les équipements de protection individuelle (EPI) à l'ensemble des agents.

A ce titre, la Fédération FO-SPSS a d'ailleurs déposé plainte contre X pour défaut de respect des obligations légales de l'employeur à veiller à la santé des agents et assurer leur sécurité.

Par ailleurs, si le contexte pandémique semble s'atténuer, la Fédération rappelle que la réinstauration du jour de carence s'effectue dans un environnement hospitalier déplorable où les taux élevés d'incidences des arrêts de travail témoignent des conditions de travail catastrophiques dans lesquelles évoluent les agents.

Pour toutes ces raisons, la Fédération FO-SPSS revendique l'abrogation totale du jour de carence.

**Le Secrétariat Fédéral**

Paris, le 1<sup>er</sup> février 2023.